

**Supplément n° 1 au
Prospectus d'Emission et d'Admission
d'Obligations Crédit Agricole S.A.
à coupon zéro
indexés sur la performance de l'indice EURO STOXX 50®,
Mai 2017 / Mai 2027
d'un objectif de montant nominal minimum de 10 000 000 euros
susceptible d'être porté à un objectif de montant maximum de 70 000 000 euros
Code valeur FR0013245578**

SUPPLEMENT AU PROSPECTUS

(établi en application des articles 211-1 à 216-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Ce document (le « **Supplément n°1** ») est un supplément au Prospectus d'Emission et d'Admission d'Obligations Crédit Agricole S.A. à coupon zéro, indexées sur la performance de l'indice EURO STOXX 50®, daté du 30 mars 2017 et ayant reçu de l'AMF le visa n°17-124 en date du 30 mars 2017 (le « **Prospectus** »).

Le Supplément n°1 vient compléter le Prospectus et doit être lu conjointement avec celui-ci. Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le Supplément n°1.

En application de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF, dans le contexte d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant la publication du présent Supplément n°1 ont le droit de retirer leur acceptation entre la date de publication du présent Supplément n°1 et le 14 avril 2017 inclus



Visa de l'Autorité des Marchés Financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n°17-138 en date du 5 avril 2017 sur le présent Supplément n°1. Ce Supplément n°1 a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce Supplément n°1 et du Prospectus sont disponibles, sans frais, aux heures habituelles de bureau, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) auprès de :
Crédit Agricole S.A. - Service des Publications, 12 Place des Etats Unis – 92127 Montrouge Cedex.

Le Supplément n°1, le Prospectus, les documents de référence et leurs actualisations, sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

Le Supplément n°1, le Prospectus et l'ensemble des documents qui composent celui-ci, sont disponibles sur le site Internet de l'Émetteur : www.credit-agricole.com

Responsable de l'information : Monsieur Jérôme GRIVET, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Sommaire

OBJET DU SUPPLEMENT N°1	3
RESPONSABLE DU SUPPLEMENT N°1	4
MISE A JOUR DE LA PAGE DE GARDE DU PROSPECTUS	5
MISE A JOUR DU RESUME DU PROSPECTUS	6
MISE A JOUR DU CHAPITRE II DU PROSPECTUS	8

OBJET DU SUPPLEMENT N°1

Le présent Supplément n°1 a pour objet d'incorporer par référence au Prospectus les documents suivants, relatifs à l'Emetteur et au Groupe Crédit Agricole :

- le communiqué de presse et le support de présentation publiés par l'Emetteur le 15 février 2017 présentant les résultats financiers de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole pour le quatrième trimestre 2016 et l'exercice 2016 ;
- l'actualisation A.01 au document de référence 2016 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2016 sous le numéro D.17-0197-A01.

En conséquence, le présent Supplément n°1 met également à jour les sections du Prospectus dans lesquelles il est fait référence aux informations contenues dans les documents listés ci-avant.

RESPONSABLE DU SUPPLEMENT N°1

1.1. RESPONSABLE DU SUPPLEMENT N°1

Xavier MUSCA, Directeur Général Délégué de Crédit Agricole s.A.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément n°1 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Montrouge, le 5 avril 2017

Le Directeur Général Délégué de Crédit Agricole s.A.

Xavier MUSCA

MISE A JOUR DE LA PAGE DE GARDE DU PROSPECTUS

La page de garde du Prospectus est mise à jour et doit désormais être lue comme suit :

**Prospectus d'Émission et d'Admission
d'Obligations Crédit Agricole S.A.**
à coupon zéro
indexés sur la performance de l'indice EURO STOXX 50®
Mai 2017 / Mai 2027
d'un objectif de montant nominal minimum de 10 000 000 euros
susceptible d'être porté à un objectif de montant maximum de 70 000 000 euros
Code valeur FR0013245560

Le montant de la Prime de Remboursement dépendant de la performance de l'indice Euro Stoxx 50€, il n'est pas possible de déterminer un taux de rendement actuariel à la Date de Règlement.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans. Toute revente des obligations avant l'échéance peut entraîner un gain ou une perte en capital. Avant toute décision d'investissement, les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement toute l'information incluse dans le présent Prospectus et en particulier, les facteurs de risques énumérés et ce en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

Le prix de revente est notamment fonction de l'évolution des marchés, du risque de signature de l'émetteur et de l'existence d'un marché secondaire tels que décrits dans les facteurs de risques mentionnés dans le présent Prospectus.

Les demandes de souscriptions seront reçues du 4 avril 2017 au 21 avril 2017 (sauf clôture anticipée sans préavis au gré de l'Émetteur).

PROSPECTUS

(établi en application des articles 211-1 à 216-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Ce prospectus (le « **Prospectus** ») est composé :

- du communiqué de presse du 9 mars 2016 relatif au Plan à Moyen Terme 2019 intitulé « Ambitions Stratégiques 2020 » ;
- du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mars 2016 sous le numéro D.16-0148, ainsi que de ses actualisations déposées auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} avril 2016 sous le numéro D.16-0148-A01, le 12 mai 2016 sous le numéro D.16-0148-A02 ; le 12 août 2016 sous le numéro D.16-0148-A03 et le 10 novembre 2016 sous le numéro D.16-0148-A04
- du communiqué de presse et du support de présentation publiés par l'Émetteur le 15 février 2017 présentant les résultats financiers de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole pour le quatrième trimestre 2016 et l'exercice 2016 ;
- du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2017 sous le numéro D.17-0197, ainsi que de son actualisation déposée auprès de l'Autorité des Marchés financiers le 31 mars 2017 sous le numéro D 17-0197-A01 ;
- du résumé du Prospectus ;
- du présent Prospectus



Visa de l'Autorité des Marchés Financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n°17-124 en date du 30 mars 2017 sur le présent Prospectus. Ce Prospectus a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce Prospectus sont disponibles, sans frais, aux heures habituelles de bureau, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) auprès de :
Crédit Agricole S.A. - Service des Publications, 12 Place des États Unis – 92127 Montrouge Cedex.

Il est disponible sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org
ou sur le site Internet de l'Émetteur : www.credit-agricole.com

Responsable de l'information : Monsieur Jérôme GRIVET, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

(*) taux constaté aux environs de 11h00 heures en date du 30 mars 2017

MISE A JOUR DU RESUME DU PROSPECTUS

L'élément B.12 « Informations financières historiques » de la section du Prospectus intitulée : « Résumé du Prospectus » situé en pages 5 à 7 du Prospectus, est mis à jour et doit désormais être lu comme suit :

Élément	Section B – Émetteur					
B.12	Informations financières historiques	Informations financières sélectionnées du Groupe Crédit Agricole				
		01/01/2014	01/01/2015	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2016
		–	–	–	–	–
		31/12/2014	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2016
		(retraité/ audité)¹	(audité)	(sous-jacent/ non audité)²	(audité)	(sous-jacent/ non audité)³
	Produit net bancaire (milliards d'euros)	30,2	31,8	31,3	30,4	31,3
	Résultat net (Part du Groupe – milliards d'euros)	<u>4,9</u>	<u>6,0</u>	<u>6,2</u>	<u>4,8</u>	<u>6,4</u>
	Ratios du Groupe Crédit Agricole		31/12/2014 (non audité)	31/12/2015 (non audité)		31/12/2016 (non audité)
	Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé		13,1%	13,7%		14,5%
	Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé		14,8%	15,3%		16,1%
	Bâle 3 Ratio global phasé		<u>18,4%</u>	<u>19,3%</u>		<u>19,3%</u>
		Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole S.A.				
	(données consolidées en millions d'euros)	01/01/2015	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2016	01/01/2016
		–	–	–	–	–
		31/12/2015	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016
		(audité)	(sous-jacent/ non audité)⁴	(audité)	(audité)	(sous-jacent/ non audité)⁵

¹ Les informations au 31 décembre 2014 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21 dont les impacts sont présentés en note 11 des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2015.

² Les éléments retraités du compte de résultat pour passer des montants publiés aux montants sous-jacents sont les suivants : DVA Running (GC), couverture de prêts (GC), spreads émetteurs (AHM), indemnité Alpha Bank (AHM), complément de provision pour litiges (GC et AHM) et effets impôt des éléments spécifiques.

³ Les éléments retraités du compte de résultat pour passer des montants publiés aux montants sous-jacents sont les suivants : DVA Running (GC), couverture de prêts (GC), spreads émetteurs (AHM), soules liability management (AHM), ajustement du coût de refinancement (BPF), plus-value Visa Europe (AHM), opération de simplification de la structure du capital du Groupe Crédit Agricole S.A. (AHM), provisions pour réseau LCL (BPF), plan d'adaptation de Groupe Cariparma (BPI), dépréciation écarts d'acquisition (AHM), revalorisation des impôts différés et effets impôt des éléments spécifiques.

⁴ Les éléments retraités du compte de résultat pour passer des montants publiés aux montants sous-jacents sont les suivants : DVA Running (GC), couverture de prêts (GC), spreads émetteurs (AHM), indemnité Alpha Bank (AHM), complément de provision pour litiges (GC et AHM) et opération de simplification de la structure du capital du Groupe Crédit Agricole S.A. (AHM, BPF et BPI).

⁵ Les éléments retraités du compte de résultat pour passer des montants publiés aux montants sous-jacents sont les suivants : DVA Running (GC), couverture de prêts (GC), spreads émetteurs (AHM), soules liability management (AHM), ajustement du coût de refinancement (LCL), plus-value Visa Europe (AHM), dividendes des

MISE A JOUR

DU CHAPITRE II DU PROSPECTUS

Le chapitre II du Prospectus, intitulé « Documents incorporés par référence, situé en pages 36 à 41 du Prospectus, est mis à jour et doit désormais être lu comme suit :

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent Prospectus devra être lu et interprété conjointement avec les documents cités ci-dessous.

Ces documents sont incorporés dans le présent Prospectus et sont réputés en faire partie intégrante :

- 1 le communiqué de presse publié par l'Émetteur le 9 mars 2016 relatif au Plan à Moyen Terme 2019 intitulé « Ambitions Stratégiques 2020 » (le « **Plan à Moyen Terme 2019** ») ;
- 2 le document de référence 2015 de Crédit Agricole SA, qui inclut notamment les états financiers au 31 décembre 2015 de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole SA, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 mars 2016 sous le numéro D.16-0148 (ci-après le « **DR 2015** ») ;
- 3 l'actualisation A.01 au document de référence 2015 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} avril 2016 sous le numéro D.16-0148-A01 (ci-après l' « **A01 du DR 2015** ») ;
- 4 l'actualisation A.02 au document de référence 2015 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2016 sous le numéro D.16-0148-A02 (ci-après l' « **A02 du DR 2015** ») ;
- 5 l'actualisation A.03 au document de référence 2015 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 août 2016 sous le numéro D.16-0148-A03 (ci-après l' « **A03 du DR 2015** ») ;
- 6 l'actualisation A.04 au document de référence 2015 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 novembre 2016 sous le numéro D.16-0148-A04 (ci-après l' « **A04 du DR 2015** ») ;
- 7 le communiqué de presse et le support de présentation publiés par l'Émetteur le 15 février 2017 présentant les résultats financiers de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole pour le quatrième trimestre 2016 et l'exercice 2016 (ci-après la « **Présentation des Résultats 2016** ») ;
- 8 le document de référence 2016 de Crédit Agricole SA, qui inclut notamment les états financiers au 31 décembre 2016 de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole SA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2017 sous le numéro D.17-0197 (ci-après le « **DR 2016** ») ;
- 9 l'actualisation A.01 au document de référence 2016 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2016 sous le numéro D.17-0197-A01 (ci-après l' « **A01 du DR 2016** »).

Par exception, les éléments suivants DR 2016 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne du DR 2016;
- (B) la section relative au dépôt du DR 2016 auprès de l'AMF en page 1;
- (C) La référence, en page 90 du DR 2016 et la signature en page 128 du DR 2016 du rapport préparé par le Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA sur les procédures de contrôle interne relatives à la préparation et au traitement des informations comptables et financières en page 90 à 128 du DR 2016 ne doit pas être considérées comme incorporées par référence ;
- (D) le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA sur les procédures de contrôle interne relatives à la préparation et au traitement des informations financières et comptables en page 129 du DR 2016
- (E) la section intitulée "contrôle interne" on page 201 du DR 2016
- (F) la section intitulée "Documents Accessibles au Public" en page 529 du DR 2016 ;
- (G) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général de l'Émetteur, on page 537 of the DR 2016 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes;
- (H) La table de correspondance en pages 539 à 541 du DR 2016 et les notes y afférentes en page 540; et

- (l) le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées en pages 530 à 536 du DR 2016 ;

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus ont été déposés à l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Prospectus. Ces documents seront publiés sur le site internet de l'Émetteur (www.credit-agricole.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

TABLE DE CORRESPONDANCE

La table de correspondance ci-dessous fait référence aux pages de documents incorporés par référence conformément aux dispositions de l'Annexe XI du Règlement (CE) de la Commission n° 809/2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les informations contenues dans les prospectus, la structure des prospectus, l'inclusion d'informations par référence, la publication des prospectus et la diffusion des communications à caractère promotionnel.

ANNEX XI	N° de page des documents incorporés par référence
1 Personnes responsables	
1.1 personnes responsables des informations	537 du DR 2016
1.2 déclaration des personnes responsables*	537 du DR 2016*
2 Contrôleurs Légaux des Comptes	
2.1 noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes de l'Émetteur	538 du DR 2016
2.2 changements des contrôleurs légaux	538 du DR 2016
3 Facteurs de Risques	101-103; 119-128; 210-302; 345-357; 380-383; 397-401; 489-490 du DR 2016
4 Information concernant l'Émetteur	
4.1 Histoire et évolution de l'Émetteur	2-5; 19-20; 202-205; 452; 512 du DR 2016 Plan à Moyen Terme 2019
4.1.1 raison sociale et nom commercial	512 du DR 2016
4.1.2 lieu de constitution et numéro d'enregistrement	512 du DR 2016
4.1.3 date de constitution et durée de vie	512 du DR 2016

* la déclaration de M. Philippe Brassac relative à la "lettre de fin de travaux" n'est pas incorporés par référence dans le cadre du présent Prospectus.

4.1.4	siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone	512 du DR 2016
4.1.5	Évènement récent propre à l'Émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	202-205; 452 du DR 2016
5	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	
5.1.1	Description des activités principales de l'Émetteur	21-32; 178-207, 366-370; 527-528 du DR 2016
5.1.2	nouveaux produits ou nouvelles activités, s'ils sont importants	527 du DR 2016
5.1.3	Description des principaux marchés de l'Émetteur	24-32 du DR 2016
5.1.4	position concurrentielle	N/A
6	Organigramme	
6.1	description du groupe et de la place de l'Émetteur en son sein	5; 308-313 ; 465-467 du DR 2016
6.2	lien de dépendance	310-313; 463-464; 527-528 du DR 2016
7	Informations sur les tendances	
7.1	détérioration significative affectant les perspectives de l'Émetteur	529 du DR 2016
7.2	tendance connue, incertitude, demande, engagements ou évènement raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'Émetteur	2-3; 202-205; 452 du DR 2016 <u>Plan à Moyen Terme 2019</u>
8	Prévision ou estimation du bénéfice	N/A
9	Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1	informations concernant les organes d'administration et de direction	91-118; 130-149 du DR 2016
9.2	conflit d'intérêt	91-96; 147 du DR 2016
10	Principaux actionnaires	
10.1	information relative au contrôle	5; 10-11; 91; 401 du DR 2016

10.2	description des accords qui pourraient entraîner un changement de contrôle	11 du DR 2016
11	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
11.1	Information Financières historiques	
	États financiers consolidés audités de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2016:	304 – 452 du DR 2016
	(i) bilan consolidé	316-317 du DR 2016
	(ii) compte de résultat consolidé	314 du DR 2016
	(iii) état consolidé du résultat global	315 du DR 2016
	(iv) variation des fonds propres consolidés	318-319 du DR 2016
	(v) tableau des flux de trésorerie consolidés	320-321 du DR 2016
	(vi) méthodes comptables et notes explicatives.	322 - 452 du DR 2016
	États financiers consolidés audités du groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31/12/2016:	139-258 de l'A01 du DR 2016
	(i) bilan consolidé	145 de l'A01 du DR 2016
	(ii) compte de résultat consolidé	143 de l'A01 du DR 2016
	(iii) tableau des flux de trésorerie consolidés	148-149 de l'A01 du DR 2016
	(iv) méthodes comptables et notes explicatives.	150-258 de l'A01 du DR 2016
	États financiers non-consolidés audités de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2016:	456-506 du DR 2016
	(a) bilan non consolidé;	458-459 du DR 2016
	(b) éléments de hors-bilan non consolidés	459 du DR 2016
	(c) compte de résultat non consolidé	460 du DR 2016
	(d) méthodes comptables et notes explicatives	461-506 du DR 2016
	États financiers consolidés audités de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2015:	306-451 du DR 2015
	(a) bilan consolidé;	318-319 du DR 2015
	(b) compte de résultat consolidé;	316-317 du DR 2015
	(c) tableau de flux de trésorerie consolidés;	322-323 du DR 2015

(d) méthodes comptables et notes explicatives	324-451 du DR 2015
États financiers consolidés audités du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31/12/2015	128-262 de l'A01 du DR 2015
(a) bilan consolidé;	135 de l'A01 du DR 2015
(b) compte de résultat consolidé;	133 de l'A01 du DR 2015
(c) état consolidé du résultat global	134 de l'A01 du DR 2015
(d) variation des fonds propres consolidés	136-137 de l'A01 du DR 2015
(e) tableau de flux de trésorerie consolidés;	138-139 de l'A01 du DR 2015
(f) méthodes comptables et notes explicatives.	140-262 de l'A01 du DR 2015
États financiers non-consolidés audités de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2015:	454-504 de l'A01 du DR 2015
(a) bilan non consolidé;	456-457 du DR 2015
(b) éléments hors-bilan non consolidés	457 du DR 2015
(c) compte de résultat non consolidé;	458 du DR 2015
(d) méthodes comptables et notes explicatives.	459-504 du DR 2015
11.2 États financiers	304-452; 456-506 du DR 2016
11.3 Vérification des informations financières historiques annuelles	N/A
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2016	453-454 du DR 2016
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31/12/2016	269-270 de l'A01 du DR 2016
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2016	507-508 du DR 2016
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2015	452-453 du DR 2015
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31/12/2015	263-264 de l'A01 du DR 2015

Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non consolidés de l'Émetteur pour l'année financière prenant fin au 31/12/2015	505 du DR 2015
11.4 Date des dernières informations financières	304 du DR 2016
11.5 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
11.6 procédures judiciaires et d'arbitrage	250-252; 398-400 du DR 2016
11.7 changements significatifs de la situation financière de l'Émetteur	529 du DR 2016
12 Contrats Importants	310-313; 463-467; 527-528 du DR 2016
13 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	N/A
14 Documents accessibles au public	N/A



*Société anonyme au capital de 8.538.313.578 euros
12, place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex, France
784608416 RCS Nanterre - APE 651 D*